

**MASTER 1 MENTION DROIT PRIVE  
CONVOCATION AUX EXAMENS DE MAI-JUIN 2020**

Ce document tient lieu de convocation et s'adresse aux étudiants inscrits administrativement à l'université et pédagogiquement au Centre audiovisuel d'études juridiques

**ÉPREUVES ÉCRITES :**

Elles ont lieu au **Centre René Cassin- 17 rue Saint Hippolyte - 75013** – Paris (métro Gobelins ou Glacière - bus 21, 83, 91)

**Les étudiants devront être présents devant l'amphithéâtre une demi-heure avant le début des épreuves pour émarger.** La carte d'étudiant 2019-2020 présentant la photo doit être présentée à l'entrée et conservée pendant l'épreuve. Les étudiants ne pourront utiliser que les copies fournies par l'administration lors de l'épreuve.

**Ils seront priés de laisser leur cartable, sacs et documents ainsi que leur appareil numérique éteint dans les travées latérales dès l'entrée dans l'amphithéâtre.**

Des dispositions particulières seront prises en ce qui concerne les étudiants bénéficiant d'un **1/3 temps** auxquels il est demandé d'indiquer **par mail avant le 14 avril** à la scolarité du master1 du Centre Audiovisuel [cavmaster1@univ-paris1.fr](mailto:cavmaster1@univ-paris1.fr) quelles épreuves ils souhaitent présenter.

**Epreuves 1<sup>er</sup> semestre (uniquement pour les étudiants qui ne s'y sont pas présentés en février)**

<b>Droit bancaire</b>	Lundi 25/05/2020	09h30 – 12h30	Amphi 1
<b>Droit judiciaire privé</b>	Lundi 25/05/2020	14h30 – 17h30	Amphi 1
<b>Histoire de la pensée juridique</b>	Mardi 26/05/2020	14h00 – 15h00	Amphi 1
<b>Droit des assurances</b>	Mardi 26/05/2020	18h00 – 19h00	Amphi 1

**Epreuves du 2<sup>ème</sup> semestre**

<b>Droit des entreprises en difficulté</b>	Mercredi 03/06/2020	16h00 – 17h00	Amphi 2
<b>Droit international privé</b>	Jeudi 04/06/2020	14h30 – 17h30	Amphi 2
<b>Droit des sûretés</b>	Vendredi 05/06/2020	09h30 – 12h30	Amphi 1, Noms de A à J
			Amphi 2, Noms de K à Z

**Documents autorisés (non annotés par l'étudiant):**

**Droit des sûretés :** Code civil

**Droit international privé 2 :** Code de procédure civile/Code civil

**Droit judiciaire privé :** Code de procédure civile/Code civil

**Autres épreuves : aucun document autorisé**

**Les oraux auront lieu entre le 27 mai et le 13 juin.**

Les dates précises et la répartition des jurys seront indiquées courant avril sur le site internet [e-cavej.org](http://e-cavej.org) dans la rubrique « actualités »

**Rappel du règlement de l'examen**

**Toute défaillance à une matière fait obstacle à l'admission finale.**

**En cas d'échec ou de défaillance à la session de mai/juin :**

- toutes les notes égales ou supérieures à la moyenne restent acquises pour la session de rattrapage.
- toutes les notes d'un semestre validé ou d'une unité validée à la session de mai/juin restent acquises pour la session de rattrapage.
- toutes les notes inférieures à la moyenne, d'une unité d'enseignement non validée dans un semestre non validé à la session de mai/juin, devront être repassées à la session de septembre .

**Vous serez avisés fin juin de la date de publication des résultats sur le site internet [e-cavej.org](http://e-cavej.org) dans la rubrique « actualités »**